

Le Talmud. Traité *Hagigah* 14b, L'édition Steinsaltz, "traduction assistée" en français.

(avec, en notes ^{a,b,c...}, explications diverses et notices biographiques des Sages mentionnés)

[א'ג'] ¹Est-il vrai, demande la guemara, que les habitants de Jérusalem sont restés honnêtes? ²Pourtant Rava a déclaré que Jérusalem n'a pas été détruite avant la disparition des personnes honnêtes, ³puisqu'il est dit (*Jérémie* 5,1): « Parcourez en tous sens les rues de Jérusalem, regardez donc et observez, faites des recherches dans ses places : si vous trouvez un homme, un seul, qui pratique la justice, qui soit soucieux d'honnêteté, elle obtiendra de Moi le pardon ! »

[ל'ג'] Les deux versets ⁴ne sont pas contradictoires, répond la guemara. [14b] le premier verset s'applique aux paroles de la Tora, le second au commerce. ⁵Concernant la Tora, les habitants de Jérusalem restèrent honnêtes jusqu'au bout, en avouant leur ignorance. En revanche, ⁶ils ne le restèrent pas dans les relations commerciales.

[ת'ג'] A propos de l'interdiction d'enseigner la vision du char céleste, ⁷une *baraïta* rapporte l'histoire suivante : un jour, Rabban Yo'hanan ben Zacaï^a, monté sur un âne, avançait sur une route, ⁸et Rabbi El'azar ben 'Arakh^b, l'un de ses élèves, menait l'âne derrière lui. ⁹Il lui dit : mon maître, donne-moi un cours sur le char céleste ! ¹⁰Il lui répondit: ne vous ai-je pas enseigné la michna (en 11b,75) selon laquelle un maître ¹¹ne doit pas apprendre même à un seul élève les sujets se rapportant au char céleste, à moins qu'il soit un sage comprenant de lui-même. Rabbi El'azar ben 'Arakh¹²lui dit : mon maître, permets-moi de répéter devant toi une chose que tu m'as enseignée. ¹³Il lui répondit : dis-la. ¹⁴Aussitôt, Rabban Yo'hanan ben Zacaï descendit de l'âne, s'enveloppa la tête de son *talit* et s'assit sur une pierre sous un olivier. Rabbi El'azar ben 'Arakh¹⁵lui demanda : mon maître,pourquoi es-tu descendu de l'âne ? ¹⁶Il répondit : se pourrait-il que tu donnes des explications sur le char céleste, avec la Présence divine à nos côtés et en compagnie des anges du Service, et que je reste sur l'âne ? ¹⁷Aussitôt, Rabbi El'azar ben 'Arakh commença à donner des explications sur le char céleste. Alors, ¹⁸un feu descendit du ciel et couvrit tous les arbres du champ qui ¹⁹commencèrent tous à chanter. ²⁰Quel chant ont-ils dit ? ²¹« Louez l'Eternel depuis la terre, monstres marins et vagues profondes... arbres fruitiers et cèdres réunis... Louez l'Eternel » (*Psaumes* 148: 7,9 et 14). ²²Un ange provenant du feu déclara de concert : ce sont des explications véridiques sur le char céleste. ²³Rabban Yo'hanan ben Zacaï se leva, embrassa Rabbi El'azar ben 'Arakh sur la tête et dit : Béni soit l'Eternel, Dieu d'Israël, qui a donné à Abraham notre père un fils capable de comprendre, d'approfondir ce sujet et de donner des explications sur le char céleste. ²⁴Il y a parfois un beau parleur qui ne met même pas ses propres enseignements en pratique ou, au contraire, un bon pratiquant qui n'est pas un bon orateur. ²⁵Toi, tu es un bon orateur et un bon pratiquant.

^a [ר'ג יוחנן בן זכאי] – Rabban Yo'hanan ben Zacaï. L'un des plus jeunes disciples de Hillel, reconnu par la suite comme l'une des figures majeures de sa génération en ces différents lieux de résidence : d'abord à Beror 'Hayil, au sud-est d'Achkelon, puis à 'Arav (en Galilée). Le Talmud (*Souca* 53a) atteste que toute la Tora écrite et orale lui était parfaitement connue et qu'il pouvait élucider aussi bien la vision du char divin du prophète Ezéchiel que toutes les questions formulées plus tard par les *amoraïm*, Abayè et Rava. Il maîtrisait, dit le Talmud, "le parler des palmiers dattiers et des teinturiers, ainsi que toutes les fables morales". Les *tefilin* constamment sur le front, il ne tenait jamais de propos futiles. S'étant échappé *in extremis* avant la chute de Jérusalem, il reçoit de l'empereur Vespasien la permission d'édifier un centre d'études à Yavné et obtient la grâce de Rabban Gamliel (de Yavné), dont le père, Rabban Chim'on ben Gamliel, avait pris une part active à la rébellion contre les romains. Devenu Nassi du Sanhédrin de Yavné, il prend diverses mesures en vue de perpétuer le souvenir du Temple et susciter l'espoir de sa prochaine reconstruction, tout en jetant les fondements de la survie de la nation et du développement du judaïsme en l'absence du sanctuaire. Les maîtres des générations suivantes reprennent, depuis lors, la voie qu'il a tracée. Ses enseignements sont diffusés par ses disciples : Rabbi Eli'ézer, Rabbi Yehoshou'a et leurs collègues. Il forme Rabban Gamliel II ("de Yavné") pour lui succéder. Le Talmud atteste qu'il vécut jusqu'à cent vingt ans une existence vouée entièrement à son peuple. Quand elle se réfère à son fils, Rabbi Yehouda, lui aussi un Sage éminent, la Guémara indique toujours sa filiation, le distinguant ainsi de ses célèbres homonymes : Rabbi Yehouda bar El'aï et Rabbi Yehouda ha-Nassi. [Steinsaltz. *Hagiga* page 87]

^b [רבבי אֶלעָזָר בֶן עֲרָך] – Rabbi El'azar ben 'Arakh. L'un des disciples éminents de Rabban Yo'hanan ben Zacaï, qui le compare, pour son esprit créatif, à "une source jaillissante" (*Avot* 2:8). Selon un témoignage, il le juge égal à tous les autres Sages réunis et approuve son avis dans différents domaines. Cependant, Rabbi E. ben 'A. ne confirma pas tous les espoirs mis en lui. Suivant un récit rapporté dans un autre passage talmudique (*Chabat* 147b), il alla s'installer dans un endroit éloigné des centres d'études du pays en pensant que d'autres viendraient apprendre la Tora chez lui. Contrairement à son attente, les Sages se concentreront à Yavné. Esseulé, Rabbi E. ben 'A. cessa d'étudier et oublia tout ce qu'il avait appris. Selon le même passage talmudique, ses collègues prièrent pour qu'il recouvre la mémoire. Certains l'identifient à Rabbi Nehouraï, ce surnom lui ayant été donné, parce qu'il éclairait les yeux des Sages dans le domaine de la Halakha (*Erouvin* 13b). Quoi qu'il en soit, rares sont les enseignements rapportés en son nom dans la littérature talmudique. [Steinsaltz. *Hagiga* page 99]

²⁶Sois heureux, Abraham notre père, qu'El'azar ben 'Arakh compte parmi tes descendants. ²⁷Et lorsque cette histoire fut rapportée à Rabbi Yehochoua^c, lui et Rabbi Yossè^d le Cohen marchaient sur une route, ¹Ils dirent: nous aussi, nous allons donner des explications sur la vision du char céleste. ²Rabbi Yehochoua' commença à donner des explications à ce sujet. ³C'était un jour de la saison d'été commençant au mois de Tamouz. D'une manière tout à fait inhabituelle, ⁴Le ciel se couvrit de nuages et une sorte d'arc-en-ciel apparut. ⁵Les anges du Service se rassemblerent et vinrent écouter Rabbi Yehochoua', comme des gens qui se rassemblent et viennent assister aux réjouissances^e organisées en l'honneur d'un marié et d'une mariée. ⁶Rabbi Yossè le Cohen alla raconter cet épisode à Rabban Yo'hanan ben Zacaï et celui-ci lui ⁷déclara : Soyez heureux vous et celles qui vous ont enfanté. Heureux sont mes yeux d'avoir vu cela. ⁸Et dans mon rêve, moi et vous, nous étions attablés au mont Sinaï et l'écho d'une voix céleste nous donna cet ordre : « Montez là, montez là. De grands tricliniums et une belle literie sont à votre disposition. ⁹Vous, vos élèves et les élèves de vos élèves êtes invités à siéger dans le troisième groupe^f » près de la Présence divine !

[אַיִן]¹⁰Est-il vrai, demande la guemara, que Rabbi El'azar ben 'Arakh a donné des explications sur le char céleste ? ¹¹Pourtant, une *baraita* rapporte cette déclaration de Rabbi Yossè fils de Rabbi Yehouda — trois Sages ont fait un exposé sur le char céleste : Rabbi Yehochoua' devant Rabban Yo'hanan ben Zacaï, Rabbi Akiba^g devant Rabbi Yehochoua' et 'Hananya ben 'Hakhinaï^h devant Rabbi Akiba. ¹²Mais elle ne compte pas Rabbi El'azar ben 'Arakh parmi eux !

[דָּאֲרָצֵי]¹³Réponse : chaque Sage qui a fait un exposé à ce sujet devant son maître et devant lequel un élève a fait un exposé, la *baraita* le compte dans la chaîne de la Tradition transmise à ce sujet de génération en génération. En revanche, ¹⁴celui, comme Rabbi El'azar ben 'Arakh, qui a fait un exposé à ce sujet mais devant lequel aucun élève n'a fait un exposé, on ne le compte pas.

[וְאֶתְנָה]¹⁵Pourtant, interroge la guemara, personne n'a fait un exposé en la matière devant 'Hananya ben 'Hakhinaï et néanmoins la *baraita* le compte dans la liste !

^c [רַבִּי יְהוֹשֻׁעַ בֶּן חָנָנִיא] – Rabbi Yehoshoua' (sans patronyme) = Rabbi Yehoshayah ben 'Hananyah (חָנָנִיא), le Lévite. *Tana* de la génération qui suit la destruction du second Temple. Il a encore le privilège de servir comme chantre dans le Temple. Il est l'un des élèves proches de Rabban Yo'hanan ben Zacaï qui aident ce dernier à s'échapper de Jérusalem assiégée et de fonder la *yeshiva* de Yavné. Contrairement à son collègue, Rabbi Eli'ézer, il suit les enseignements de l'école de Hillel. Bien que chef spirituel et juge, il gagne sa maigre pitance par un travail harassant et peu lucratif. Lié à la famille du Nassi, il reçoit des mains de Rabban Gamliel la dîme réservée aux Lévites. Ses contemporains, juifs et non-juifs, admirent sa sagacité dans bien des domaines. C'est aussi un brillant orateur. Poursuivant la politique de modération de son maître, il tente de dissuader les juifs de se rebeller contre le pouvoir romain, avec lequel il entretient pour un temps, des relations plutôt cordiales. A ce titre, il fait partie de plusieurs délégations envoyées à Rome pour tenter d'améliorer le sort de la communauté. Profondément humble, il sait se montrer ferme et intransigeant, ou se soumettre avec humour et réalisme. La Halakha adopte l'ensemble de ses décisions. Tous les Sages de la génération suivante, dont 'Hananya, son neveu, seront ses élèves. [Steinsaltz. *Hagiga* page 14]

^d [רַבִּי יוֹסֵי] – Rabbi Yossé '(sans patronyme), parfois surnommé "le prêtre" (Rabbi Yossé ben 'Halafta). *Tana* de la génération qui précède la rédaction finale de la Michna. Il étudie chez son père, Aba 'Halafta, puis devient un élève attitré de Rabbi Akiba et une figure rabbinique de premier plan aux côtés de ses condisciples, Rabbi Méir, Rabbi Yehouda et Rabbi Shim'on bar Yo'haï. Tanneur de son état, il vit pendant de longues années à Séphoris. Son mode de vie et ses prises de position sur des questions de droit religieux sont empreints de modération et la Halakha suit toujours son avis "dûment justifié" (גָּמְרוּ קָשְׁר). Il est l'auteur présumé du *Sèder 'Olam*, recueil de *baraitot* sur l'histoire juive. Rabbi Yehouda ha-Nassi, le rédacteur final de la Michna, est l'un de ses élèves. Il aura de nombreux autres disciples, dont ses cinq fils. [Steinsaltz. *Hagiga* page 83]

^e [מַסְמָמָות] – Réjouissances. Du grec *massama* désignant la danse. Ou, selon d'autres, du grec *milismation* ou d'un terme analogue des langues sémitiques (telles que l'amharique), signifiant : mélodie ou divertissement. [Steinsaltz. *Hagiga* page 100]

^f [כְּתָף שְׁלִישִׁית] – Selon le Talmud de Jérusalem et le *Midrash Raba*, le troisième groupe parmi les sept qui sont proches de la Présence divine sont "les gens intelligents (qui) resplendissent (*yazhirou*) comme l'éclat du firmament" (Da 12:3). Dans l'introduction du Zohar, son auteur relie aussi le titre de l'œuvre à ce verset. [Steinsaltz. *Hagiga* Note "Etudes" page 100]

^g [רַבִּי עֲקָבָא] – Tabbi Akiba. *Tana* de la quatrième génération (110-135), ce fils de prosélyte accepte, sur les insistances de sa femme, de commencer, à plus de quarante ans et dans le dénuement le plus total, un long apprentissage de la Tora auprès de Rabbi Eli'ézer et de Rabbi Yehochoua'. A l'époque tourmentée se Bar Kokhba, c'est un maître prestigieux, modèle de la résistance juive à la persécution physique et spirituelle. Il applique de façon systématique les règles d'herméneutique et entreprend la classification de la loi orale, que ses successeurs mèneront à bonne fin avec la rédaction de la Michna. [Steinsaltz. *Hagiga* page 23]

^h [חָנָנָה בֶּן חַכְנָא] – 'Hananya ben 'Hakhinaï. *Tana* des 3^e et 4^e générations, il a débattu devant les Sages à Yavné. Il a étudié le "char céleste" auprès de Rabbi Akiba, dont il fut le disciple pendant douze ans à Bnéi Beraq. De retour chez lui après si longtemps, sa femme mourut de surprise en le voyant surgir brusquement ; d'après *Ketuvot* 62b et *Vayiqra Raba* 21:8, il obtint, par sa prière, son retour à la vie. [résumé d'après Shulamis FRIEMAN, *Who's Who in the Talmud*, Jason Aronson Inc., Northvale & Jerusalem, 1995].

[דָּאֲרַצְׁתִּי] Réponse : ¹lui, néanmoins, il a fait un exposé à ce sujet devant un Sage (Rabbi Akiba) qui avait fait lui-même un exposé devant un maître (Rabbi Yehochoua'). La *baraïta* a mentionné qu'il a exposé la vision du char céleste devant Rabbi Akiba afin d'expliquer pourquoi ce dernier a été inséré dans la liste. En revanche, personne n'a fait d'exposé à ce sujet devant Rabbi El'azar ben 'Arakh et lui-même n'en a pas prononcé devant un maître qui en a parlé devant un autre Sage.

[בְּנֵי רַבִּין] ²Nos maîtres enseignent dans une *baraïta* — quatre Sages montèrent au ciel en prononçant le Nom de Dieu et pénétrèrent dans le paradis ⁱ céleste. ³A savoir: Ben 'Azaï ^j, Ben Zoma ^k, Rabbi Elisha' ben Abouya surnommé « l'autre ^l » après avoir renié sa foi et Rabbi Akiba. ⁴Celui-ci leur avait déclaré — lorsque vous arriverez auprès des pierres de marbre pur clair comme de l'eau limpide, ne dites pas: « il y a de l'eau, de l'eau, comment allons-nous traverser? » A proximité de la Présence divine, tout manquement à la vérité est très grave. ⁵En effet, il est dit (*Psaumes* 101,7) : « Celui qui agit avec fourberie ne résidera pas dans Ma demeure, celui qui débite des mensonges ne subsistera pas devant Mes yeux. » En définitive, ⁶Ben 'Azaï jeta un coup d'œil du côté de la Présence divine et mourut. ⁷Le verset dit à son sujet (*ibid.* 116,15) : « Elle est dure aux regards de l'Eternel la mort (prématurée) de Ses dévots. » Néanmoins, celle de Ben 'Azaï était inévitable après son regard imprudent, car il est écrit (*Ex. 33,20*) : « Aucun homme ne peut Me voir et survivre. » ⁸Ben Zoma jeta, lui aussi, un coup d'œil dans la direction de la Présence divine et sa santé mentale fut atteinte. ⁹Le verset dit à son sujet (*Prov. 25,16*) : « As-tu trouvé du miel, manges-en [seulement] à ta suffisance de peur que tu en sois rassasié et que tu le rejettes. » ¹⁰« L'autre » a saccagé les plantations du Pardès, formule allégorique faisant référence au blasphème. Seul, ¹¹Rabbi Akiba sortit indemne.

[שְׁאַלְפִּים] Pour prouver que Ben Zoma était un Sage réputé, avant l'expérience mystique qui lui fit perdre la raison, la guemara rapporte, à titre d'exemple, deux questions spécialisées qui lui avaient été posées.

¹²On avait demandé à Ben Zoma : la Tora (*Lév. 22,24*), interdit de châtrer un animal. Cependant, cette castration illicite est mentionnée à propos des défauts invalidant un animal comme sacrifice. Dès lors, est-ce que l'on a le droit de châtrer un chien ^m, sachant que ni lui ni aucun animal acheté en échange ne peuvent être offerts en sacrifice (voir *Deut. 23,19*) ? Ben Zoma ¹³leur avait répondu – puisque le verset du Lévitique énonce l'interdiction de châtrer un animal en utilisant la formule « et dans votre pays, ne [le] faites pas », on veut dire : ¹⁴ne [le] faites pas à tout animal se trouvant dans votre pays, y compris un chien.

¹⁵On avait aussi demandé à Ben Zoma : une vierge devenue enceinte est-elle permise à un grand-prêtre, tenu d'épouser une jeune fille n'ayant jamais eu de relation intime avec un autre homme (voir *Lev. 21,13*) ?

²Prenons-nous en considération l'avis de Chemouel, qui a affirmé (*Nida* 64b) [15a] ...

ⁱ [פֶּרֶד] – Mentionné déjà dans l'Écriture (Ct 4:13), ce terme est passé dans d'autres langues. Dans la Septante, traduction de la Bible en grec, le jardin d'Eden est rendu par *paradision*, le paradis. Ici aussi, il désigne "le jardin de Dieu". [Steinsaltz. *Hagiga* page 101]

^j [בֶּן עֲזָאִי] – Ben 'Azaï. L'un des *tanaïm* de Yavné. Il n'a pas le titre de Rabbi, parce qu'il n'a jamais reçu l'ordination rabbinique. D'après une tradition, c'est la fille de Rabbi Akiba qui le persuade d'aller étudier en échange de la promesse de devenir son épouse.. Disciple de Rabbi Yehoshua', de Rabbi Yishma'el et surtout de Rabbi Akiba, sa passion pour la Tora devient si prenante qu'il renonce à se marier avec celle qui avait déterminé sa vocation. Selon une autre version, il l'épousa mais divorça peu après. Comme indiqué ici, il meurt prématûrement après être entré dans les hautes sphères de la mystique juive. [Steinsaltz. *Hagiga* page 101]

^k [בֶּן זֹמָה] – Ben Zoma. Disciple de Rabbi Yehoshua' et collègue de Rabbi Akiba, il est considéré comme l'un des Sages éminents de son époque et l'ultime spécialiste de l'exégèse biblique. Étant mort relativement jeune, il n'a pas reçu l'ordination rabbinique ni, par conséquent, le titre de Rabbi. [Steinsaltz. *Hagiga* page 101]

^l [הַרְאֵת] – "L'autre". Né à Jérusalem à la fin de l'époque du deuxième Temple, il appartient à une famille noble et riche qui, selon le Talmud de Jérusalem (*Hagiga* 31), est influencée par la culture étrangère sans lien profond avec le judaïsme. Néanmoins, Elisha' (ben Abouya) reçoit une solide éducation religieuse qui le met au premier rang des Sages de son époque, tout en restant attaché à la culture grecque et intéressé par la littérature hérétique. Comme indiqué ici (*Hagiga* 15a, ligne 8 de Steinsaltz), il abandonne la voie de la Tora – d'où son surnom *a'her*, "l'autre". Rabbi Méir suscite de vives réactions chez ses collègues en continuant à le fréquenter et à écouter ses enseignements. La défection de "l'autre" et son incapacité à trouver les forces nécessaires pour revenir sur le droit chemin laissent un sentiment douloureux. La tradition conserve néanmoins une partie de ses enseignements : une maxime rapportée dans une michna (*Avot* 4:20) et un chapitre entier du traité *Avot de Rabbi Nathan*. [Steinsaltz. *Hagiga* page 104]

^m [מְהוּ לְסָרוּפִי כְּלָבָא] – Que ce soit en *Erets Israël* ou dans tout autre pays, il est interdit sous peine de flagellation de châtrer un homme ou un animal mâle, même s'il appartient à une espèce interdite à la consommation. La mutilation des organes génitaux d'une femme ou d'un animal femelle n'entraîne pas cette sanction, bien qu'elle soit défendue elle aussi (*Chul'han 'Aroukh, Even Ha'ézer* 5:11). [Steinsaltz *Hagiga* 14b, note "Halakha" page 101]

RASHI sur Hagiga 14b [page et ligne = édition Steinsaltz]

[p.100.3] **תקופת Tamouz הוה** - דין דרך להתקשר דברים בעקבים.

[p.100.5] **במוזומוטי חתן** - מני שחוק שמשחקין לפנייה.

[p.100.6] **סיפר** - דברים הללו

[p.100.9] **לכת שלישית** - של כיתות היושבות לפני השכינה

[p.100.10] **הרצתה דברים** - דרש במעשה המרכבה

[p.100.13] **ארצוי וארצו קמיה** - שהרצתה לפני אחרים ואחרים הרצזו לפני

[p.101.1] **דארצוי מיהא קמיה מאן דארצוי** - אם לא הרצזו אחרים לפני הוא הרצתה לפני מי שהזרץ והרצתה לפני אחרים, בכך הוזקק להימנות כאן משום דרבי עקיבא,

להודיע שהוא הרצתה ואחרים הרצזו לפני, אבל רבי אלעזר לא אחרים הרצזו לפניו ולא הוא הרצתה לפני מי שהרצתה לפני אחרים

[p.101.2] **גנשו לפדרס** - עללו לרקייע על ידי שם

[p.101.4] **שישי טהור** - מבהיק כמים צלולין

[p.101.4] **אל תאמרו מים מים** - יש כאן, אין נלק

[p.101.5] **הציצ** - לצד השכינה

[p.101.8] **זונגע** - נטרפה דעתו.

[p.101.7] **ירק בעני ה' המותה לחסידיו** - הוקשה מיתהו לפניו לפי שמת בחור, ואף על פי כן אי אפשר שלא ימות משום שנאמר כי לא יראני האדם והי (שמות לג).

[p.101.12] **שאלו את בן זומה מהו לסרוטי כלבא** - הויאל וסירוס כתיב אצל מומי קרבון, וככלב אפילו חילפיו אסור למזבח משום מחיר כלב, אסור לסרטו או לא?

[p.102.1] **בתולה שיעירה מהו לכחן גдол** - והיא אומרת שימצאו לה בתולים, אי נמי, כהן גדול נשאה ולא ידע שהוא מעוברת, ומצא לה בתולים, ואחר כך נמצאת מעוברת, מהו לקיימה משום בתולה מעמו יקח (ויקרא כא)

Rashi sur Hagiga 14b [inclus dans la "traduction assistée" de A.Steinsaltz, Hagiga pages 100-102]

[p.100]³ C'était [un jour de la saison d'été commençant au mois de] Tamouz – et ce n'est pas habituel que le ciel se couvre de nuages.

[p.100]⁵ Comme des réjouissances de mariage – comme des gens qui [se rassemblent et] viennent assister aux réjouissances [organisées] en l'honneur d'un marié [et d'une mariée].

[p.100]⁶ Et il raconta [des] choses – [Rabbi Yossè le Cohen alla raconter] cet épisode [à Rabban Yo'hanan ben Zacaï].

[p.100]⁹ Dans le troisième – des groupes qui sont placés devant la Shekhinah (= près de la Présence divine !)

[p.100]¹⁰ A dissipéré [des] choses – [Rabbi El'azar ben 'Arakh] a donné des explications sur le char céleste ?

[p.100]¹³ Qui a dissipéré et à qui on a dissipéré devant lui – qui a fait un exposé à ce sujet devant son maître et devant lequel [un élève] a fait un exposé

[p.101]¹ Qui a dissipéré pourtant devant lui ; qui a dissipéré ? – lui, néanmoins, il a fait un exposé à ce sujet devant un Sage (Rabbi Akiba) qui avait fait lui-même un exposé devant un maître (Rabbi Yehochoua'). La *baraïta* a mentionné qu'il a exposé la vision du char céleste devant Rabbi Akiba afin d'expliquer pourquoi ce dernier a été inséré dans la liste. En revanche, personne n'a fait d'exposé à ce sujet devant Rabbi El'azar ben 'Arakh et lui-même n'en a pas prononcé devant un maître qui en a parlé devant un autre Sage.

❖ [traduction de la "communauté Sefaria"] ❖

8.1)- [Quatre] sont entrés dans le verger (*pardès*) – Ils sont entrés au firmament en passant par un nom [divin].

8.2)- [Pierre] de marbre pure – Qui scintille comme de l'eau claire.

8.3)- Ne dites pas :"l'eau, l'eau – est là, comment pourrons-nous marcher ?

9.1)- A entrevu – vers la Présence Divine.

9.2)- Précieuse aux yeux du Seigneur est la mort de ses pieux – Sa mort a été difficile devant lui, puisqu'il est mort jeune. Mais il est néanmoins impossible qu'il ne meure pas, à cause de ce qui est dit (Ex 33:20) : "un homme ne peut pas me voir et vivre".

9.3)- Et a été blessé – Son esprit était altéré (il est devenu fou).

10.1)- Ils ont demandé à Ben Zoma : "Qu'en est-il de la castration des chiens ?" – Puisque [l'interdiction] est écrite au milieu des disqualifications d'un sacrifice et même l'échange d'un chien est interdite sur l'autel – en raison de [l'interdiction de] 'le prix d'un chien' – est-ce [toujours] interdit ou pas ?

10.2)- Une vierge qui est tombée enceinte, qu'en est-il du Souverain Sacrificateur ? – C'est-à-dire qu'elle dit qu'ils trouveront son hymen [intact]. -- Ou encore (autre explication) : Le Grand Prêtre l'a épousée et il ne savait pas qu'elle était enceinte, mais il a trouvé son hymen [intact] ; et après on découvre qu'elle était enceinte. Quelle est la Loi [à propos de] la maintenir [comme sa femme, compte tenu de l'ordre de la Torah] (Lev. 21:14) :"Il épousera une vierge de son peuple"?